

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le lundi 05 juin 2023, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal PUISAY, Maire

PRESENTS : Monsieur Pascal PUISAY, Monsieur Michel BAUCHET, Madame Jeanne GIRARD, Monsieur Christian MAHE, Madame Christiane BRETONNEAU, Monsieur Joseph LIZEUL, adjoints.
Monsieur Gérard PICARD-BRETECHE, Monsieur Michel CRENN, Madame Nadine FRANSOUSKY, Madame Isabelle HELLARD, Madame Corinne BOURSE, Monsieur Jean-François VALLEE, Monsieur Karl VALLIERE, Madame Sandrine GOMEZ, Madame Laëtitia SEIGNEUR, Monsieur Dominique BOCCAROSSA, Monsieur Jean-Claude LEBAS, Madame Mylène GILORY, Monsieur Frédéric BERNARD.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Monsieur Karl VALLIERE.

* * * * *

1-AFFAIRES GENERALES

1-1 Elections sénatoriales – Désignation des délégués des conseils municipaux.

1-2 Jury d'assises 2024 - Tirage au sort

* * * * *

Devant une salle comble, Monsieur le Maire procède à l'appel et à la proclamation de son nom, Madame BOURSE interrompt Monsieur le Maire pour lui dire qu'elle ne s'appelle plus BOURSE mais TERRIEN car elle est divorcée. Monsieur le Maire laissant la parole à Madame la secrétaire générale lui explique que lors de sa déclaration en préfecture pour les élections municipales elle s'est déclarée au nom de BOURSE et non de TERRIEN. La question a été posée aux services préfectoraux et une question sénatoriale est en cours sur ce sujet mais, pour le moment, la réponse n'est pas connue. Monsieur le Maire demande donc à Madame BOURSE si elle accepte de se déclarer présente, ce qu'elle confirme.

Madame Laëtitia SEIGNEUR demande à prendre la parole. Monsieur le Maire lui demande si cela a un rapport avec l'ordre du jour, ce qu'elle confirme. Madame SEIGNEUR souhaite savoir pourquoi il n'est pas prévu la validation du conseil municipal du 27 mars dernier ? Monsieur le Maire laissant la parole à Madame la Secrétaire générale lui répond que le Maire est décisionnaire de l'ordre du jour et que cela n'est pas prévu à ce conseil municipal. Madame SEIGNEUR mais en avant un article du CGCT qui précise que le compte rendu doit être validé. Monsieur le Maire prend en compte la remarque.

Monsieur Frédéric BERNARD demande à prendre la parole. Monsieur le Maire lui demande si cela a un rapport avec l'ordre du jour, ce qu'il confirme. Monsieur Frédéric BERNARD commence une déclaration en rapport avec les sénatoriales : « qui sont-ils ces élus de la majorité pour représenter les voix des Pénestinois, Pénestinoises, aux élections sénatoriales. Fin avril, de fausses informations sont parues dans la presse, nous ont accusés d'avoir harcelé, malmené... Monsieur le Maire interrompt Monsieur BERNARD pour lui retirer la parole car cela n'a aucun rapport avec le vote pour les élections sénatoriales. Monsieur Dominique BOCCAROSSA intervient pour dire que cette déclaration est liée aux élus et donc il souhaite parler aux élus avant de procéder au vote.

Monsieur le Maire ne lui laisse pas la parole car cette déclaration peut influencer le vote et rien ne doit l'influencer, l'élection doit se faire sans débat.

Monsieur Frédéric BERNARD dit que cela a un rapport avec les sénatoriales. Monsieur le Maire répète que rien ne doit influencer le vote.

Monsieur Frédéric BERNARD demande si Monsieur le Maire a peur de ce qu'il va dire ? Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas peur mais que rien ne doit influencer le vote.

Monsieur Frédéric BERNARD dit que c'est un scandale si vous vous présentez vous, votre voisin, certains qui vous certainement être inculpés, c'est un scandale si vous représentez les Pénestinois ! Vous avez compris ce que l'on a à dire ? Monsieur le Maire lui répond que tout est très bien noté.

Monsieur Frédéric BERNARD dit que Monsieur le Maire n'a pas à représenter les Pénestinois avec ce qu'il a fait.

Monsieur le Maire demande une levée de séance.

Monsieur le Maire et les élus de la majorité sortent de la salle.

Monsieur le Maire et les élus de la majorité et Monsieur le Maire met fin au conseil pour des raisons de sécurité et informe l'assemblée que celui-ci est reporté au mardi 13 juin 2023 à 18h30 comme le prévoit la circulaire interministérielle du 30 mars 2023.

♣♣♣♣♣♣♣♣

la séance est levée à 18h50.

La gendarmerie fait évacuer la salle du conseil municipal.

Le secrétaire
Karl VALLIERE

Le Maire
Pascal PUISAY